

Tirage : 6700 exemplaires

Municipalité  
Route de Cossonay 40  
Case Postale 96  
1008 Prilly



## Editorial

### Une bonne nouvelle année

Il est temps de vous souhaiter à toutes et à tous, chers Prilléranes et Prillérans, une bonne et heureuse année 2012, remplie de joie, de bonheur et de réussite, mais aussi et surtout la santé. Pour que tout cela se réalise, et pour que ces vœux ne restent pas pieux, nous devons tous y mettre un peu du nôtre, car rien n'est facile et rien n'est donné d'avance. La Municipalité, de son côté, s'emploiera à tout mettre en œuvre pour maintenir et améliorer les installations publiques de notre ville pour qu'il fasse toujours bon vivre à Prilly!

Le service des Domaines et Bâtiments y participera en réalisant divers projets de grande envergure durant cette année. Après d'importants travaux de rénovation des installations techniques, la piscine couverte de Fontadel a rouvert ses portes au public et aux écoles début janvier. L'ancien poste de secours de la protection civile situé sous le collège du Grand-Pré a été transformé pour accueillir divers groupes et sociétés locales (musique, samaritains, arts martiaux, etc.). Il sera mis en activité progressivement dès le mois de janvier. Le Temple de Broye a commencé sa mue. L'orgue a été démonté et transporté en France pour y être totalement reconstruit. Les façades du Temple seront prochainement

renovées en tenant compte du classement de ce bâtiment hautement historique. Puis l'intérieur de l'église sera à son tour restauré et l'orgue remonté en respectant sa façon d'origine. Le restaurant de la piscine de la Fleur-de-Lys a été démolit et sa reconstruction va bon train. Un tout nouveau restaurant, respectant par sa forme et son volume le merveilleux site de la piscine, ouvrira ses portes à mi-mai prochain, et sera complété d'un self-service avec terrasse séparée. Cet investissement majeur fera sans aucun doute le bonheur de ses futurs utilisateurs. Quant aux bâtiments et installations de la piscine elle-même, après plus de 40 ans de bons et loyaux services, ils ont également besoin d'une rénovation d'envergure. Un projet sera prochainement soumis au Conseil communal pour des travaux qui devraient être menés dès la fermeture de septembre pour une durée de 18 mois environ, avec une réouverture de cet établissement de bains pour la saison 2014.

Toutes ces activités et ces projets incitent à nous lancer dans cette nouvelle année avec entrain et énergie. C'est donc avec optimisme et assurance que je peux déclarer que, oui, il fera bon vivre à Prilly en 2012!

**Direction des Domaines  
et Bâtiments  
Olivier Simon, Municipal**

## MANIFESTATIONS PUBLIQUES FÉVRIER 2012

### GRANDE SALLE:

- Samedi 11:** Soirée annuelle – Union Instrumentale de Prilly
- Mardi 21:** Thé dansant – Quartiers Solidaires Prilly-Centre
- Mercredi 22:** Petit déjeuner – Parents-Infos Prilly
- Jeudi 23:** Tablée, repas communautaire, dès 11 h 30



## Projet de rénovation de la piscine de la Fleur-de-Lys:

### Votre avis nous intéresse!

Il y a plus de 40 ans que la piscine de la Fleur-de-Lys a été inaugurée... Il est désormais temps de lui donner une nouvelle jeunesse!

Aussi la Municipalité a-t-elle décidé de vous faire participer à ce projet de « grande envergure » par le biais d'un questionnaire-sondage intitulé « **Une nouvelle piscine?** », que vous trouverez sur notre site [www.prilly.ch/piscines](http://www.prilly.ch/piscines) ou qui peut être obtenu auprès du Service des Domaines et Bâtiments (tél.: 021 622 73 51).

Nous comptons sur votre participation active afin de pouvoir présenter un projet attractif, innovateur, et mettre encore plus en valeur ce magnifique site avec un nouvel établissement de bains à la hauteur de vos/nos ambitions.





**Merci d'avance de nous adresser le questionnaire dûment rempli d'ici au 15 février 2012.**

**Domaines & Bâtiments**

Prochaine édition du Prill'héraut en 2012 :  
Textes pour le 2 février – Parution le 23 février

## SERVICES COMMUNAUX

## Elections cantonales et votation fédérale

<b>Dimanche 11 mars</b>	⇒ Election du Grand Conseil ( <b>1 seul tour</b> ) ⇒ Election du Conseil d'Etat ( <b>1<sup>er</sup> tour</b> ) ⇒ Votation fédérale (5 objets)
<b>Dimanche 1<sup>er</sup> avril</b>	⇒ Election du Conseil d'Etat ( <b>2<sup>e</sup> tour</b> )
<b>Quels sont les moyens pour voter ?</b> 	L'électeur choisit librement de se rendre au bureau de vote ou de voter par correspondance (par voie postale ou en déposant son vote à la Commune). Si vous optez pour un vote par correspondance, <b>placez</b> : ⇒ dans <b>l'ENVELOPPE JAUNE</b> le ou les bulletins de vote ( <b>1 seul par élection</b> ), de même que celui pour la votation fédérale ; ⇒ dans <b>l'ENVELOPPE DE TRANSMISSION</b> votre <b>carte de vote datée et signée</b> et <b>l'enveloppe jaune</b> , de manière à ce que l'adresse du Greffe municipal apparaisse dans la fenêtre.  <p style="text-align: center;"><b>ATTENTION!</b></p> ⇒ <b>Pensez à signer votre carte de vote et d'y inscrire votre date de naissance complète</b> , faute de quoi votre vote ne sera pas enregistré. ⇒ <b>Votre carte de vote ne doit en aucun cas être à l'intérieur de l'enveloppe jaune</b> , réservée aux seuls bulletins de vote.
<b>ATTENTION!</b> <b>Nouveaux bulletins pour les votations (dès celle du 11 mars 2012)</b>	La Commune de Prilly a fait l'acquisition d'un système de dépouillement électronique des bulletins de vote par lecture optique (uniquement pour les votations, en aucun cas pour une élection). Dès lors, vous trouverez dans votre enveloppe pour l'élection fédérale du 11 mars 2012 (5 objets), un nouveau bulletin de vote. Répondez à chaque question posée en inscrivant <b>une croix noire ou bleu foncé</b> (toute autre couleur est exclue) <b>dans la case de votre choix</b> , comme ceci :  Oui    Non <b>ou</b> Oui    Non <b>mais surtout pas</b> Oui    Non <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Vous ne pouvez <b>cocher qu'une seule case par question</b> et <b>ne devez plus écrire OUI ou NON</b> . Un dépliant explicatif plus détaillé sera joint à votre matériel de vote du 11 mars.
<b>Il est temps pour VOUS d'aller VOTER!</b>	
<b>Par poste</b> 	Les votes par correspondance retournés par <b>voie postale doivent</b> ⇒ <b>être affranchis par l'électeur</b> ; ⇒ <b>parvenir au Greffe municipal au plus tard le vendredi précédent chaque scrutin, soit jusqu'au vendredi 9 mars (pour le scrutin du 11 mars) et jusqu'au vendredi 30 mars (pour le scrutin du 1<sup>er</sup> avril)</b>
<b>Boîte aux lettres de l'Administration</b> Route de Cossonay 40 	<b>3 boîtes aux lettres</b> sont à votre disposition pour le dépôt de vos votes, lesquels n'ont à ce moment-là pas besoin d'être affranchis : ⇒ à l'entrée du bâtiment administratif, ⇒ sur la place du Château, à côté du bâtiment de Castelmont. <b>Dernière levée</b> des boîtes aux lettres de l'Administration : <b>à 12 h</b> le jour de chaque scrutin.
 <b>Local de vote de Saint-Etienne</b>	Si vous choisissez de vous rendre au <b>Bureau de vote du Centre</b> (salle communale de St-Etienne, chemin du Vieux-Collège) : <b>il est ouvert de 10 h à 11 h le jour de chaque scrutin</b> (soit le 11 mars et le 1 <sup>er</sup> avril 2012).

## Thermographie aérienne infrarouge – Avis à la population!

L'acquisition des images aériennes infrarouges du territoire communal de Prilly sera finalement effectuée **entre mi-janvier et mi-février 2012**.  
 Durant une matinée, de 6 h 30 à 10 h, un hélicoptère va survoler et thermographier tous les bâtiments situés sur le territoire prilléran.  
 Ces images devaient initialement être prises en mars 2011, mais les conditions météorologiques trop chaudes n'ont pas permis un survol de Prilly à ce moment-là.

En vous remerciant par avance de votre indulgence quant aux nuisances sonores que ce vol en hélicoptère pourrait générer, nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous présenter les résultats de cette thermographie!



Prilly, partenaire en processus

**Energie & Environnement**



## Réouverture de la piscine couverte de Fontadel

Après 6 mois d'arrêt consacré à la rénovation des installations techniques, **la piscine de Fontadel a rouvert ses portes le 16 janvier 2012** pour le plus grand plaisir des utilisateurs du bassin couvert.  
 Chauffage, ventilation, circulation d'eau et électricité, autant d'infrastructures qui ont été remises à neuf pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité de la piscine de Fontadel.  
 Quelques surprises inhérentes à un projet de rénovation ont été mises au grand jour, mais elles n'ont pas entravé le bon déroulement des travaux.  
 Au final, les locaux ont été assainis des très rares matériaux amiantés

encore présents sur le site, la sécurité pour le dosage des produits de désinfection de l'eau a été améliorée et la totalité des infrastructures est maintenant pilotée via une application web de télégestion.  
 Grâce à cette « rénovation de l'ombre » (aucune de ces nouvelles installations n'est visible pour le public), la piscine devrait diminuer sa consommation d'énergie d'au moins 50% ces prochaines années.  
 Alors n'hésitez pas! Venez profiter de cette installation communale **ouverte au public les mercredi et vendredi soirs!**

Plus d'information sur le site : [www.prilly.ch/piscines](http://www.prilly.ch/piscines)

**Domaines & Bâtiments**



## Vous possédez un chien ?

La Municipalité de Prilly invite les propriétaires à annoncer au registre des chiens, Office de la population, **d'ici au 24 février 2012**, tous les chiens acquis ou reçus, donnés, vendus ou décédés.

Les chiens déjà inscrits en 2011 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office ; il n'est donc pas nécessaire de les inscrire à nouveau.

Toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée **dans les 15 jours** par le propriétaire.

Chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire au plus tard trois mois après sa naissance.

A toutes fins utiles, nous vous informons que la vaccination préventive contre la rage de tous les chiens n'est plus obligatoire, sauf en cas de voyage à l'étranger.

### Impôt sur les chiens

Tout propriétaire doit s'acquitter d'un impôt cantonal et communal de CHF 220.- au total par année.

Les personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI (y compris les prestations complémentaires pour frais de guérison) et/ou du revenu d'insertion sont exonérées du paiement de cet impôt ; elles doivent cependant en informer l'Office de la population, sur présentation d'une pièce justificative.

### Loi cantonale sur la police des chiens du 31 octobre 2006 (LPoC)

Tout détenteur d'un chien dit potentiellement dangereux (Amstaff, Pit Bull Terrier, Rottweiler et les croisements issus de ces races) doit, outre son inscription auprès de la Commune, **impérativement l'annoncer au Service cantonal vétérinaire**, rue du Dr-César-Roux 37, 1014 Lausanne.

Les formulaires d'annonce, la loi et le règlement d'application sont disponibles sur le site internet du Canton de Vaud : [www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/animaux/animaux-domestiques/](http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/animaux/animaux-domestiques/)



### Renseignements :

Office de la population, Registre des chiens  
Rte de Cossonay 40 – Prilly  
Tél. 021 622 73 22 – [population@prilly.ch](mailto:population@prilly.ch)



## MALLEY LUMIÈRES – CINÉTOILE

### ACTUALITÉ CINÉMA :

## Sherlock Holmes 2 : Jeu d'ombres

Le film de Guy Ritchie, avec Robert Downey Jr (Sherlock Holmes), Jude Law (Watson) et Jared Harris (Moriarty), *Sherlock Holmes 2* ou *Jeu d'ombres*, nous rappelle que le personnage imaginé par Sir Arthur Conan Doyle tient encore et toujours le haut du pavé aussi bien dans la littérature policière que sur les grands et petits écrans. D'ailleurs, le Wall Street Journal a eu l'idée, à la sortie de ce nouveau film, d'en faire la démonstration à ses lecteurs en publiant un inventaire des enquêteurs et espions les plus populaires. Il démontre que les 56 nouvelles dans lesquelles figure notre héros ont inspiré plus de 200 films et téléfilms... A titre de comparaison, le James Bond de Ian Fleming a fait l'objet de 12 romans et inspiré 22 films !

C'est donc avec plaisir que les amoureux de ce personnage flegmatique, fin d'esprit, au flair irréprochable, ont le privilège de retrouver leur détective favori dans une nouvelle aventure... machiavélique ! Sherlock Holmes est confronté cette fois-ci à du « lourd ». Il doit affronter le terrible professeur James Moriarty, criminel aussi redoutable qu'intelligent et dépourvu de tout sens moral. Notons au passage que les scénaristes, les époux Kieran et Michele Mulroney, ont rendu hommage à Sir Arthur Conan Doyle en ponctuant les dialogues du film par ses propres tournures stylistiques : une belle façon de jeter un pont entre l'écrit et l'image animée...

Au cours d'une vaste et passionnante enquête entraînant Holmes et Watson en France, Allemagne et Suisse, nous mesurons peu à peu la puissance de feu de James Moriarty qui sème mort et désolation autour de lui. Scandale, ruine, attentat, mort violente, crime crapuleux ne sont pas épargnés à tous ceux qui désirent en effet se mettre en travers de sa route. Un conseil : précipitez-vous dans les salles obscures pour découvrir comment le célèbre détective va damer le pion à ce stratège diabolique !

Armande Reymond

### Notre concours !

Gagnez une des 20 entrées valables pour une prochaine séance de cinéma de votre choix dans les salles Cinétoile à Malley Lumières/Prilly en répondant à la question suivante :

#### Qui a créé le personnage de Sherlock Holmes ?

Envoyez-nous votre réponse jusqu'au **vendredi 10 février 2012** :

- par **carte postale** à l'adresse suivante : **Secrétariat municipal, rte de Cossonay 40, case postale 96, 1008 Prilly**
- ou par **e-mail** à l'adresse suivante : **greffe@prilly.ch**

N'oubliez surtout pas de mentionner vos nom, prénom et adresse complète afin que nous puissions vous envoyer votre invitation. Il ne sera pas échangé de correspondance.

## Samedi des Bibliothèques vaudoises du 4 février 2012 – 1<sup>re</sup> édition

La bibliothèque communale de Prilly vous invite dans ses locaux à participer à ses diverses animations :

⇒ de 13 h 30 à 19 h 30, **portes ouvertes**. A cette occasion, les nouveaux lecteurs bénéficieront d'une inscription gratuite à l'essai d'une durée de trois mois.

⇒ **Atelier pâtisserie**, animé par **Alain Paschoud**, pâtissier, pour les enfants dès 6 ans (sur inscription) : fabrication d'une tourte forêt-noire avec décoration à 13 h 30 et 15 h. – Durée : 1 h.

⇒ **Atelier d'Origami** (art traditionnel japonais de pliage de papier), animé par **Evelyne Christen**, pour les enfants dès 7 ans et adultes (sur inscription) à 14 h. – Durée : 1 h à 1 h 30.

⇒ **Contes cubains**, par **Coralia Rodriguez** deux représentations :  
– 17 h, pour les enfants (dès 4 ans)  
– 18 h, pour adultes et jeunes (dès 10 ans)

⇒ **Apéritif dès 18 h 45**.

**Pour tout renseignement et inscriptions :**

021 622 72 15/16/17



## Une carte d'entrée pour + de sorties



avec la carte cinétoile

## 10 places de cinéma à frs 12.-

Nouveau ! Des réductions importantes sur vos sorties au D! Club, Théâtre de Vidy, au Fitness Park et sur le réseau

En vente à cinétoile corner et aux caisses

[www.cinetoile.ch](http://www.cinetoile.ch)

## SERVICES COMMUNAUX

### Chenilles processionnaires du pin

Les chenilles installent leurs nids dans les branches de diverses espèces de pins, sous forme de gros cocons blancs, bien visibles. A partir du mois de mars, elles quittent les nids, détruisent les aiguilles et peuvent provoquer le dépérissement des arbres. Elles s'enterrent ensuite pour se transformer en papillon et il devient alors très difficile de les déceler.

**En application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 décembre 2005 sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin, les propriétaires, fermiers ou locataires de terrains portant des pins atteints par cette chenille sont tenus de détruire les nids dès leur apparition, en principe jusqu'au 15 février.**

La seule lutte efficace est la lutte mécanique qui consiste à couper les nids au sécateur et à les détruire par le feu.

**Attention :** Les poils des chenilles possèdent des propriétés urticantes pouvant occasionner des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc.). Il est donc recommandé de se protéger le visage, les yeux et les mains lors de travaux d'échenillage.

#### Renseignements :

Monsieur Gilles Ferrari, service des Travaux, tél. 079 788 90 24

La Municipalité

## GROUPEMENTS, SOCIÉTÉS, ASSOCIATIONS...



L'Union Instrumentale de Prilly a le plaisir de vous annoncer son **103<sup>e</sup> concert annuel**, qui aura lieu le **samedi 11 février 2012** à la Grande Salle de Prilly.

Un programme varié et festif a été spécialement concocté, il y en aura pour tous les goûts!

Nous nous réjouissons de vous offrir ce moment musical et vous attendons nombreux!

Portes : 19 h 30

Concert : 20 h, sous la direction de M. Simon Lamothe et avec la participation de l'Ecole de Musique de Prilly

Après le concert : bal avec l'orchestre **MICKY'S**

# Merci

La Commission Prilly-Animation remercie tous les exposants et les visiteurs qui ont contribué grandement au succès du 4<sup>e</sup> marché de Noël 2011.

Nos meilleurs vœux pour la nouvelle année!



## Tablée du 22 décembre 2011 : MERCI !

La Tablee du 22 décembre a été festive et les convives nombreux (~170). Des contes de Noël, des poèmes, ont agrémenté celle-ci ainsi que la visite impromptue du Père Noël qui, certainement attiré par les bonnes odeurs de nourriture, a fait un petit détour pour nous saluer. Le repas ainsi que la décoration, dignes des grandes fêtes, ont pu être préparés et réalisés grâce au don généreux de CHF 500.- du Secours suisse d'hiver du Canton de Vaud. Ces lignes pour formuler à son Comité toute notre reconnaissance et nos remerciements. Nous tenons aussi à dire notre gratitude au staff ainsi qu'à tous les bénévoles : le succès de ces repas mensuels et conviviaux leur revient.

Suzanne Blanc-Jaccaud, diacre

## L'INFO RÉGIONALE



Espace Malley

### SPORT - CULTURE - RENCONTRES

#### Ça bouge à Malley!

- Dimanche 29 janvier 2012, de 10 h 30 à 12 h 30  
Mon dimanche matin en patins
- Tous les soirs\*  
Ma fondue « patins aux pieds »  
\* sauf manifestation ou match

Plus d'infos sur [www.espacemalley.ch](http://www.espacemalley.ch)



CENTRE INTERCOMMUNAL DE GLACE DE MALLEY  
| Ch. du Viaduc 14 | 1008 Prilly | Tél. 021 620 65 00 |

#### Mais encore... à l'agenda des manifestations :

### ESPACE MALLEY, C.I.G.M, ch. du Viaduc 14

- Mardi 7 et mercredi 8 février 2012, gala de patinage Art on Ice



#### Qu'est-ce qu'AdosPro ?

Une association à but non lucratif basée à Lausanne et rattachée à Ados-Job. Elle offre un service *gratuit* de placement et d'accompagnement dans les petits jobs aux jeunes de 13 à 25 ans, habitant dans le canton de Vaud. AdosPro aide également les employeurs qui cherchent à engager un ou plusieurs jeunes pour un petit job en leur proposant des candidats qui correspondent à leurs attentes. Cette association est soutenue par Lausanne Région.

#### Le placement de jeunes dans des petits jobs

Les employeurs intéressés, entreprises, collectivités publiques et privées, ouvrent un compte bleu sur [www.adosjob.ch](http://www.adosjob.ch) et cochent la case « AdosPro ». Ainsi leur annonce est déviée chez un(e) coach, qui reçoit plusieurs jeunes intéressés par le job et sélectionne le ou les candidats potentiels, puis les met en lien avec l'employeur concerné. L'objectif est bien évidemment de proposer à chaque jeune un job qui répond à ses capacités et motivations, mais aussi aux attentes de l'employeur afin de satisfaire au mieux les souhaits de chacun.

#### L'accompagnement pour trouver des petits jobs

Les jeunes ont la possibilité d'être encadrés par un(e) coach afin d'acquérir les outils d'un monde professionnel qu'ils ne connaissent pas forcément. A travers plusieurs *entretiens individuels*, les jeunes réaliseront leurs dossiers de candidature et seront prêts à passer un entretien d'embauche. C'est à ce moment-là que le/la coach sélectionne des candidats et les met en lien avec les employeurs. L'expérience professionnelle sera conclue par un bilan avec le/la coach.

#### Est-ce bien utile ?

Ce service a démontré, lors d'une expérience précédente, qu'il était non seulement utile, mais très efficace. Elisabeth Holm, fondatrice d'Ados-Pro, a réalisé en 2009-2010 une première expérience qui consistait en un service de coaching pour les jeunes lausannois, appelé dorénavant « accompagnement pour trouver un petit job ». Le constat fut sans appel et montra que ce service répondait à une demande de la part d'un large public (près de 70 jeunes inscrits dont le 70% a trouvé un petit job). Et plus du 90% d'entre eux se sont dit « très satisfaits » du service proposé.

[www.adospro.ch](http://www.adospro.ch) [info@adospro.ch](mailto:info@adospro.ch)